



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 029 - 04 – 2022 - Direction Générale des Services
Direction des Finances

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU CCAS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

(La Commission des Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines, qui s'est réunie le 6 avril 2022 a émis un avis favorable)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

28 AVR. 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 Avril 2020.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents..... 29

Représentés..... 08

Excusés..... 0

Absents..... 2

Total des votes..... 37

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL - Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

ONT DONNE PROCURATION : Fara ARMOUGOM à Patrice SELLY - Anrifadjati TOILIBOU à Jean François CATAN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY – Christelle HOAREAU à Odile DAMOUR – Ruddy VOULAMA à Ridwane ISSA – Evelyne GLENAC à Patrice ELLAMA - Sophie AUDIFAX ép. LEBON à Vincent TERGEMINA - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX –

ABSENT EXCUSE :**ABSENTS :** Alicia HAYANO – Hans DIJOUX**Secrétaire de séance**

Patrice BOULEVART

Le Maire



P. SELLY

Le Président rappelle à l'Assemblée que le CCAS est un établissement public administratif de la Ville de Saint-Benoît, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie, principalement. Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L 123-4 à L 123-9 du code de l'action sociale et des familles, qui précise les attributions de cet établissement public.

En tant qu'établissement autonome, rattaché à la Ville de Saint-Benoît, le CCAS dispose de la faculté de définir les modalités techniques d'organisation et d'exercice de ses propres services opérationnels. Le CCAS reçoit des subventions de la Ville de Saint-Benoît, évaluées annuellement, afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et son budget d'investissement.

Pour obtenir le versement de sa subvention annuelle, le CCAS s'engage à présenter chaque année avant le 30 juin les éléments du compte administratif de l'année N-1 ainsi que son bilan d'activités.

Le soutien de la Ville de Saint-Benoît au CCAS sur le plan financier se traduit par :

- l'attribution d'une subvention de fonctionnement qui tient compte d'un réajustement des charges de personnel,
- la compensation financière de la gestion et de l'animation par le CCAS des activités Séniors,
- l'attribution d'une subvention pour l'aide au fossoyage.

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale, sur l'année 2022, et au vu des documents présentés à la Ville, le Président propose à l'Assemblée de lui attribuer une subvention totale de 1 212 000 €, qui se décompose comme suit :

Subvention de fonctionnement	Pour mémoire montant 2021 (en année pleine)	Montant subvention 2022
Fonctionnement courant	220 000 €	287 000 €
Charges de personnel	868 000 €	925 000 €
Total	1 088 000 €	1 212 000 €

Le versement de cette subvention est réalisé suivant les modalités définies par convention et avec la répartition suivante :

Echéance	Montant
Avance	272 000 €
1 ^{er} acompte	272 000 €
2 ^{ème} acompte	334 000 €
Solde	334 000 €
Total 2022	1 212 000 €

Cette dépense sera prélevée sur les crédits de l'exercice 2022, au compte 657362.

Au vu des éléments qui précèdent, le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2022 d'un montant de 1 212 000 euros.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire,



Patrice SELLY

The image shows a blue ink signature of Patrice SELLY over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-BENOÎT' at the top and 'REUNION' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a star.